

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS
EN DATE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux le sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2022

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY, M. Bruno NAYROLLES, M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés : M. Ghislain LAVERGNE

Procurations : M. Ghislain LAVERGNE donne procuration à Mme Isabelle LEMAIRE

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Bruno NAYROLLES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès verbal de la réunion du 10 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire informe que la prochaine réunion Bourg Centre aura lieu le jeudi 24 février à 14h30.

2 – DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation des missions qui lui a été conférée par délibération du 3 juillet 2020.

Décision n°20220110_03 - Portant sur une commande de panneaux lièges pour l'affichage administratif de la mairie – 543 euros TTC

Décision n°20220110_04 - Portant sur la commande de l'impression du bulletin municipal – 501,60 euros HT euros TTC

Décision n°20220110_05 - Portant sur la création d'une ouverture entre la boulangerie et la maison Vigne pour un montant de 2400 euros HT.

Mme VERNHES exprime son mécontentement concernant le fait que le bulletin n'ait pas été fait avec la commission communication.

M. le Maire répond que c'est à chaque commission de se prendre en main et d'anticiper ses travaux. Le bulletin devant sortir pour début 2022, il aurait fallu se réunir avant.

3 – APPEL D'OFFRES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DU DOMAINE DE SANGAYRAC

Délibération n°20220207_06ter

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour la rénovation énergétique de l'école et du domaine de Sangayrac, suite à l'annonce publiée dans la presse et sur internet le 17 décembre 2021 avec réponse attendue au 17 janvier 2022.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 janvier 2022 pour procéder à l'ouverture des offres reçues.

Après analyse par le maître d'œuvre IB2M, il ressort que

-deux lots peuvent être attribués (lot 1 Gros œuvre et lot 3 Menuiseries extérieures).

-deux lots font l'objet de demandes de précisions aux candidats (lot 4 Plâtrerie Isolation et lot 5 Sols souples)

-un lot est infructueux et fera l'objet d'une demande de devis à un entrepreneur local (lot 2 Charpente Couverture)

-3 lots sont encore en cours d'analyse (lot 6 Peintures, lot 7 Chauffage ventilation, lot 8 Electricité)

Où cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité

-d'attribuer le lot 1 à l'entreprise Brassac de Campouriez pour un montant de 11 995,00 euros HT et de retenir l'option main-courante pour la rampe d'accès PMR (surcoût de 2 500 euros HT).

-d'attribuer le lot 3 à l'entreprise Centre Alu 12 de Pont-de-Salars pour un montant de 172 640,00 euros HT et de retenir l'option volets roulants motorisés (surcoût de 3500 euros HT).

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

Délibération n°20220207_01

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, en complément de l'aménagement halieutique du plan d'eau de la Vernhe dans le cadre du Pole Pleine Nature 4 saisons de l'Aubrac, il conviendrait de réaliser l'aménagement du tour du plan d'eau par un cheminement accessible à tous. Le montant des travaux est estimé à 4987,50 euros HT soit 5985,00 euros TTC. Ce projet sera présenté à la DETR dans la catégorie Aménagement de l'espace public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de cheminement autour du plan d'eau et le plan de financement ci-après :

	Dépenses	Recettes
Travaux	5985,00	DETR (25%) 1246,87 euros

Autofinancement 4738,13 euros TTC

M. CASSAGNES demande que ce projet soit synchronisé avec le projet halieutique du PNR.

Délibération n°20220207_02

M. le Maire expose au Conseil Municipal que divers travaux sont à prévoir sur les équipements sportifs et aires de jeux. Une demande de subvention DETR sera déposée auprès de la Préfecture.

Terrain de quilles : une extension pour 4 terrains enfants est demandée par le club de Quilles de Huit afin de pouvoir accueillir le championnat de France 2022, ce qui représente un agrandissement de 25x25m. Le projet est estimé à 22787,00 euros HT (27344,40 euros TTC).

Mme BROUZES souhaite qu'on se renseigne sur les subventions qu'à pu obtenir Ste Geneviève pour son terrain de quilles.

Mise en sécurité de l'aire de jeu de la Vernhe par l'installation d'une clôture en panneaux rigides et d'un portillon. Les travaux sont estimés à 13305,00 euros HT (15966,00 euros TTC).

Mise en sécurité du stade des Molèdes par le remplacement des mains-courantes non conformes et par l'installation de filets sur les côtés parallèles aux deux routes départementales. Ces équipements sont estimés à 10000 euros HT (12000 euros TTC).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les projets de travaux précédemment cités et le plan de financement ci-après :

	Dépenses (euros HT)	Recettes
Terrain de quilles	22787,00	DETR (40%) 18436,80
Aire de jeu	13305,00	
Stade des Molèdes	10000,00	
Total	46092,00	
Autofinancement	27655,20 euros HT et 33186,24 TTC	

Délibération n°20220207_03

M. le Maire expose au Conseil Municipal que divers travaux sont à prévoir sur certains bâtiments publics. Une demande de subvention DETR sera déposée auprès de la Préfecture.

Aménagement de la mairie :

-un bureau d'accueil va être créé, avec un sas salle d'attente, une rampe pour l'accès handicapé sera installée en extérieur, le mobilier du secrétariat va être également remplacé. Une deuxième tranche sera prévue en 2023 pour aménager le secrétariat et le bureau du maire.

-isolation des combles et création d'une salle d'archives

Mise en sécurité de la salle polyvalente par le remplacement des hublots de désenfumage

Mise aux normes des ateliers municipaux par l'installation d'un chauffage à air pulsé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les projets de travaux précédemment cités et le plan de financement ci-après :

	Dépenses (euros HT)	Recettes
Aménagement de la mairie		
-mobilier	2 551,00 euros HT	DETR (40%) 11 549,93
-peinture accueil	4 736,75 euros HT	
-électricité accueil	1 036,54 euros HT	
-rampe accès	5 056,30 euros HT	
-isolation grenier		
+ salle archive	8 311,00 euros HT	
Désenfumage salle pol.	9 492,28 euros HT	
Chauffage atelier municip.	5 170,95 euros HT	
TOTAL	28 874,82 euros HT (34649,78 euros TTC)	
Autofinancement	17 324,89 euros HT (20 789,87 euros TTC)	

Délibération n°20220207_04

M. le Maire expose au Conseil Municipal que divers travaux sont à prévoir dans des logements locatifs, avec des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'isolation. Une demande de subvention DETR sera déposée auprès de la Préfecture.

Domaine de Sangayrac : remplacement des blocs sortie de secours

2 petites maisons PMR : mise en place d'une clôture autour du jardin

Ancienne gendarmerie :

-rénovation peinture logement 6

-Sécurisation anti chutes de neige de la toiture

Logement Maison Rue des Ecoles: étanchéification de la terrasse

Office de Tourisme : remplacement du plafond

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les projets de travaux précédemment cités et le plan de financement ci-après :

	Dépenses (euros HT)	Recettes
Blocs sortie secours	2 504,79	DETR 40% 10 894,12
Clôture	3 627,80	
Peinture logt 6	7 666,81	
Anti chutes neige	2 704,90	
Étanchéité terrasse	8 391,00	
Plafond OT	2 340,00	
TOTAL	27 235,30 euros HT (32 682,36 euros TTC)	
Autofinancement	16 341,18 euros HT (19 609,42 euros TTC)	

5 – CONTRAT DE SECURITE PETITES VILLES DE DEMAIN

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de contrat de sécurité dans le cadre de la labellisation Petites Villes de Demain, qui serait conclu entre la gendarmerie nationale et la commune. Ce contrat doit être adapté localement afin de répondre aux besoins locaux de protection et de sécurité.

M. le Maire propose de réunir avec le correspondant défense M. CASEJUANE, et Mme BROUZES, volontaire, pour définir le contenu de ce contrat.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention déposée par les Restos du Coeur de l'Aveyron. Après avoir étudié cette demande, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

7 – INDEMNITES DES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus. Notamment un état récapitulatif annuel des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal doit être présenté en amont du vote du budget primitif.

M. le Maire présente donc cet état aux élus.

8 – AIDE SOCIALE

Délibération n°20220207_07

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande des assistantes sociales du secteur d'Espalion, celui-ci doit décider de l'attribution d'une aide sociale à un couple avec enfants de la commune en précarité énergétique.

Au vu des éléments présentés le Conseil Municipal décide à :

- 8 voix pour
- 3 voix contre
- 3 abstentions

d'attribuer une aide de 99,88 euros à M. et Mme *** pour le paiement d'une facture de fuel domestique. Cette aide sera versée directement au fournisseur.

Afin d'assurer la confidentialité de cette décision, cette délibération fera l'objet d'une publication partielle, et le procès verbal de la réunion de ce jour ne fera pas mention du nom de la personne concernée.

9 – ANIMATIONS DE LA VIADÈNE

Délibération n°20220207_05

M. NAYROLLES prend la parole concernant les animations :

- la commission des animations soit se rencontrer pour organiser la prochaine foire expo, qui n'a pas eu lieu depuis 2 ans en raison de l'épidémie de Covid.

- la commission des animations de la Viadène s'est réunie pour étudier l'acquisition de gyropodes d'occasion, une opportunité s'étant présentée d'acquérir 11 pièces pour 7600 euros TTC, le prix du lot neuf allant de 22000 euros HT à 32000 euros HT. Cette acquisition permettra d'élargir l'offre des activités proposées par Océane FABRE.

Le coût de ces appareils serait partagé par les commune adhérentes à la convention de services des animations de la Viadène.

Cette dépense non prévue initialement dans les Restes à Réaliser, M. le Maire expose que l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De même, Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour rappel crédits 2021 ouverts en Investissement hors crédits afférents au remboursement de la dette :
2 045 445,04 €.

M. le Maire propose donc de mandater cette dépense relative à l'acquisition de gyropodes d'occasion pour le service des animation touristiques et culturelles. Cette dépense est de 7600 euros TTC et reste dans la limite précédemment citée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dépense.

- Océane FABRE, en partenariat avec Nicolas CANTAGREL, le professeur d'EPS du collège de la viadène, on lancé un projet de raid sportif sur la Viadène. Organisé sur un week-end de juin, il comprendra plusieurs boucles de courses et différentes animations sur 2 jours. Le sponsoring, les lots et les bénévoles restent à trouver.

10 – QUESTIONS DIVERSES

-Projet d'épicerie : M. le Maire présente au Conseil Municipal un plan d'aménagement du secteur maison de santé/rue du Château d'Eau, en vue de l'installation prochaine d'une superette. Ce projet prévoit de déplacer la route d'accès à la maison de santé et aux maisons rue du Château d'Eau, le parking de la supérette inclurait l'emplacement actuel de la maison Vicente.

M. CASSAGNES rappelle que le terrain ne sera pas vendu tant que le permis de construire ne sera pas déposé.

Le Conseil Municipal réserve son avis à la présentation du projet d'implantation de la supérette. La question du coût de l'opération se pose également. La maison du Pipet ayant été achetée 70000 euros, il est nécessaire de la faire évaluer par une agence afin d'avoir une base de discussion.

-M. Christian VAYSSIERE informe d'un problème d'eau à Touluch, l'évacuation d'une fontaine est bouchée et M. PEGORIER va intervenir. La sortie de l'évacuation est localisée ce qui facilitera l'intervention.

Il souhaite également savoir pourquoi la mairie est fermée les après-midis. M. le Maire répond qu'avec les directives concernant le télétravail, difficile à mettre en place à la mairie, il a jugé préférable de limiter les horaires d'ouverture.

-Mme BROUZES fait un compte rendu de réunions concernant le collège. Il y aura 163 enfants en 2022/2023. La carte scolaire a été validée : une partie d'Argences en Aubrac (le bourg et Orlaguet), ainsi que Cantoin iront à Mur de Barrez, tandis que Graissac, la Terrisse, Lacan restent sur St Amans. Le Fel, Couesques et Pons iront également sur St Amans.

Mme BROUZES fait part, enfin, de son mécontentement quant au fait que certaines informations sont publiées directement sur Facebook ou le site internet de la commune sans que les élus en soient au préalable informés. Un effort de communication sera fait à ce sujet.

Fin de la séance à 23h

Prochaine réunion le 7 mars 2022.

Le Maire,
Christian CAGNAC

Le Secrétaire,
Bruno NAYROLLES

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD- MAYEUX	M. LAVERGNE (proc. Isabelle LEMAIRE)	M. BARTHE	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. CASEJUANE	M. MARTY	M. G VAYSSIÈRE
M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES		